



Disponibilité d'office en attendant une retraite d'invalidité

Par **Nadoucha**, le **09/10/2021** à **09:18**

Bonjour Monsieur, je suis actuellement en disponibilité d'office en attendant une retraite d'invalidité, à la suite d'une longue maladie pour dépression suite à un décès dans ma famille très proche.

Vue par des experts, contre expert, pour ma dépression, le taux d'invalidité est fixé à 15%.

Là récemment j'ai eu une expertise par un rhumatologue, qui a jugé que je n'est pas de pathologies invalidante, et que je suis apte à reprendre mon travail qui est infirmière dans la fonction publique. Je vais avoir 60 ans le 20 novembre. L'employeur refuse ma reprise car il juge que suis inapte à toute fonction dans le public, par contre je suis apte à travailler dans le privé, je ne comprend rien surtout avec une invalidité à 15% en sachant que je ne prend plus aucun traitement. Qu'est est la conduite à tenir en face de cette situation ? Je suis perdue .

Si je demande une rupture conventionnelle. ou un licenciement ??? Car en attendant je ne peux pas travailler, je ne peux pas cotiser pour la retraite , depuis janvier 2021, je suis en disponibilité d'office en attendant une retraite d'invalidité.

Je vous remercie infiniment pour votre aide et votre compréhension.

Cordialement

Par **P.M.**, le **09/10/2021** à **09:32**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Hospitalière...

Par **Nadoucha**, le **09/10/2021** à **09:38**

Merci beaucoup pour votre aide.

Excellente journée